

N° CP *2e/94-06*
Séance du 22 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

**Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin
Soutien au dispositif des Plates-Formes d'Initiatives locales du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 des 8 et 9 décembre 2005 relatif au budget primitif 2006 du Développement Economique et Universitaire,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ **En ce qui concerne la PFIL Sud Alsace Initiative :**

- Décide d'attribuer une subvention de 660 000 € au maximum à l'association « Sud Alsace Initiative » répartie comme suit :

En investissement une subvention de 190 000 € au maximum pour 2006, ainsi que 190 000 € au maximum pour 2007 et 190 000 € au maximum pour 2008, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,

En fonctionnement une subvention de 30 000 € au maximum pour 2006, ainsi que 30 000 € au maximum pour 2007 et 30 000 € au maximum pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,

- Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 comme suit :
 En investissement la dépense serait imputée sur :
 Enveloppe N° 80524 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 90 du budget départemental,
 En fonctionnement la dépense serait imputée sur :
 Enveloppe N° 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90 du budget départemental,
- Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'association « Sud Alsace Initiative » et jointe en annexe 5 au rapport,
- Approuve la création d'un comité d'évaluation qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions,
- Désigne comme membres de ce comité au titre du Département du Haut-Rhin :
 - M. Michel HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
 - M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et recherche,
 - M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
 - M. Etienne BANNWARTH, Conseiller Général du Canton de Soultz.

➤ **En ce qui concerne le PFIL Colmar Centre Alsace Initiative :**

- Décide d'attribuer une subvention de 360 000 € au maximum à l'association « Colmar Centre Alsace Initiative » répartie comme suit :
 En investissement une subvention de 75 000 € au maximum pour 2006, ainsi que 75 000 € au maximum pour 2007 et 150 000 € au maximum pour 2008, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
 En fonctionnement une subvention de 15 000 € au maximum pour 2006, ainsi que 15 000 € au maximum pour 2007 et 30 000 € au maximum pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 comme suit :
 En investissement la dépense serait imputée sur :
 Enveloppe N° 80524 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 90 du budget départemental,
 En fonctionnement la dépense serait imputée sur :
 Enveloppe N° 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90 du budget départemental,
- Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'association « Colmar Centre Alsace Initiative » et jointe en annexe 6 au rapport.
- Approuve la création d'un comité d'évaluation qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions

- Désigne comme membres de ce comité au titre du Département du Haut-Rhin :

- M. Michel HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
- M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et recherche,
- M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
- M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 25 SEP. 2006
Publication 29 SEP. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Charles Buttner", written over the printed name.

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

Adopté

.....voix contre

.....abstentions